



**Compte-rendu de la Commission plénière  
de la  
Commission locale d'information auprès du CEA  
de Fontenay-aux-Roses**

-----

**mercredi 5 décembre 2012 à 18 heures 30**

**Mairie de Montrouge**

-----

La Commission Locale d'Information s'est réunie en formation plénière, le mercredi 5 décembre 2012, à la Mairie de Montrouge. M. **Jean-Loup METTON**, Maire de Montrouge et Vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine accueille les membres de la Commission Locale d'Information. Il salue le travail de la Commission et lui souhaite de bons travaux.

## **PRESENCE/ABSENCE :**

### Etaient présents :

- Mme Laurence BIBAL Inspectrice à la division d'Orléans de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
- Mme Marianne BUHLER Maire-Adjointe d'Issy-les-Moulineaux, Représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
- M. Thierry CHARLES Directeur de la sûreté des usines des laboratoires, de transports et des déchets - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- M. Didier DELMONT Directeur-adjoint du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- Mme Marie-Odile GRANDCHAMP Secrétaire générale de la CLI
- M. Daniel HANNOTIAUX Représentant de l'association Ile-de-France environnement
- M. Stéphane JACQUOT Président de la C.L.I. - Conseiller municipal de Châtillon – Conseiller communautaire de la Communauté de commune Châtillon – Montrouge
- M. Istvan KRISTOF Direction de l'environnement et du développement durable – CG92
- M. Jean LAURENT Maire-Adjoint, Représentant de la Commune de Montrouge
- M. Christophe PERRIN Responsable de la communication du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Christian POLO Directeur de l'environnement et du développement durable – Conseil Général des Hauts-de-Seine
- Mme Cécile POYAU Chef de la Cellule de sûreté nucléaire, de contrôle des matières, de contrôle des transports et de la qualité du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Christian RICOUL Chef du Service de protection contre les rayonnements et de l'environnement du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Peter SCHNURLE Association du Coteau boisé du Panorama à Fontenay-aux-Roses
- Mme Malgorzata TKATCHENKO Directeur du CEA/ Fontenay-aux-Roses

### Etaient absents excusés :

- M. Marc AMMERICH Représentant CFDT du CEA/FAR
- M. Claude ANDRES Représentant associatif - Association Environnement 92
- Mme Véronique BANULS Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Maire-Adjointe de Bièvres
- M. Eugène BELIN Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
- M. Laurent BETEILLE Sénateur de l'Essonne - Maire de Brunoy
- M. Bernard BOULOC Sous-préfet d'Antony
- M. Benoît BLOT Maire-adjoint, représentant M. Philippe PEMEZEC, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine

- M. Daniel BREUILLER Vice-président du Conseil général du Val-de-Marne -  
Maire d'Arcueil
- M. Alain BRZOSTOWSKI Représentant CGC du CEA/FAR
- M. Frédéric BRUNET Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris/Hauts-de-Seine
- M. Jacques CONNESSON Chef du pôle LUDD, Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
- Mme Isabelle DEBRE Sénateur des Hauts-de-Seine - Maire-Adjoint de Vanves
- M. Jean-François DUMAS Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération  
Sud de Seine - Maire-Adjoint de Fontenay-aux-Roses
- M. Gérard DURIEUX Représentant CGT du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Pierre GALANAUD Chef de service Hôpital Béclère
- M. Philippe GOUJON Député de Paris - Maire du 15ème arrondissement de Paris
- M. Alain GOURNAC Sénateur des Yvelines - Maire du Pecq
- M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC Député-maire de Cachan - Vice-président de la  
Communauté d'agglomération du Val de Bièvre
- M. Guy MALHERBE Député de l'Essonne
- M. Jean-Pierre SCHOSTECK Député des Hauts-de-Seine - Maire de Châtillon
- M. Fabien SCHILZ Chef de la division d'Orléans – Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)  
représentant M. Bernard DOROSZCZUK, délégué territorial  
de Paris de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
- M. François TURLIN Représentant CFTC du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Yves VANDEWALLE Député des Yvelines
- M. André VIRLON Représentant SPAE UNSA du CEA/FAR

Etaient absents :

- M. Ivan BOUCHIER Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses
- M. Christian CAMBON Sénateur du Val de Marne - Maire de Saint-Maurice
- M. Richard DELL'AGNOLA Député du Val de Marne - Maire de Thiais
- M. Jacques HARLAUT Maire-Adjoint de Vélizy-Villacoublay
- M. Thomas JOLY Conseiller général de l'Essonne - Vice-président de la  
Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
- M. Hervé LAMBEL Représentant de l'association Paris-banlieue environnement
- M. Marc LIPINSKI Conseiller régional d'Ile-de-France
- M. Joël LOISON Conseiller général des Yvelines - Maire de Vélizy- Villacoublay
- M. Albert SAPORTA Président-Directeur général des Laboratoires Stallergènes
- M. François VAUGLIN Conseiller de Paris

Ordre du jour :

L'ordre du jour était le suivant :

- Mot du Président
- Approbation du compte-rendu de la Commission plénière du 11 avril 2012
- Orientations budgétaires 2013
- Point sur les groupes de travail
- Etat d'avancement du marché d'études
- Plan de communication 2013
- Présentation, par l'ASN, de la procédure pour la mise à jour de la prescription règlementant les prélèvements, les rejets et la surveillance de l'environnement

- Présentation, par le CEA, de l'état d'avancement de l'opération d'assainissement-démantèlement des INB 165 et 166 ainsi que les déclarations d'événements en 2012
- Points divers

## **2 - Communication du Président**

*(M. Stéphane Jacquot)*

Accueil par Mr le Président, M. Stéphane JACQUOT, qui souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Puis, il souligne plusieurs points.

Le premier point concerne le remplacement, dans le collège des élus, des membres - députés et sénateurs - qui n'ont pas été réélus, ou ne se sont pas présentés à nouveau, ces derniers mois : quatre députés et deux sénateurs sont dans ce cas. Ils seront remplacés par ceux qui leur succèdent dans la même circonscription (pour les députés) et dans le même département (pour les sénateurs).

Sur la question de la communication, le Président propose d'éditer une lettre de la CLI. Elle serait annuelle.

Sur la question d'une assistance technique à la CLI : le projet d'appel d'offres pour recruter un bureau d'études est en cours.

Le Président est dans l'obligation de s'absenter pour le reste de la réunion. Il demande à la vice-présidente, Mme Marianne Buhler, de le suppléer jusqu'à son retour à la réunion.

## **3 - Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 11 avril 2012**

*(Mme Marianne Buhler)*

La Vice présidente propose l'approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 11 avril 2012. *Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

## **4- Orientations budgétaires 2013**

*(Mme Marie-Odile Grandchamp)*

Le projet de budget de la CLI pour 2013 présente un montant de 20 000 euros. Cette somme se décompose en deux provenances : 15 000 euros venant du Conseil général ; 5 000 euros venant d'une demande de subvention de 5 000 euros qui sera soumise à l'ASN pour l'année 2013. Un complément de subvention sera demandé à l'ASN, dans le cadre de l'activité d'assistance technique de la CLI qui sera demandée fin 2013.

Les projets de l'année 2013 sont de plusieurs ordres. Ils concernent le fonctionnement général de la CLI : organisation des réunions plénières ; activité des groupes de travail. Ils concernent également la réalisation d'une assistance technique demandée par les membres du bureau, et ayant pour objet de souligner les points de vigilance concernant le fonctionnement de l'opération d'assainissement-démantèlement des INB de Fontenay-aux-Roses sur lesquels la CLI aurait besoin d'avoir une attention particulière. Cette assistance pourrait également présenter des suggestions en matière de mesures ou/et d'actions supplémentaires à mettre en place ou à développer. Le marché d'assistance technique à la CLI correspondra à une enveloppe comprise entre 10 000 et 12 000 euros.

*Le projet de budget est approuvé à l'unanimité.*

## **5 - Point sur les groupes de travail**

(M. Jean Laurent)

Les deux groupes de travail se sont réunis conjointement le 20 novembre 2012. Deux points sont abordés.

**A - L'analyse du rapport sur la transparence et la sécurité nucléaire de FAR, et sa lettre de l'environnement.**

Une demande d'éclaircissement sur l'incident classé au niveau 1, du mois de novembre, ayant pour objet : « Dysfonctionnement de 2 balises d'avertissement d'une installation nucléaire du centre CEA de Fontenay aux Roses » est formulée.

M. Claude ANDRES demande pourquoi le démantèlement-assainissement ne s'effectue pas un peu plus vite.

Mme Malgorzata TKATCHENKO évoque des procédures administratives et techniques longues. A Fontenay-aux-Roses, les équipes sont maintenant en place.

M Christian RICOUL précise que les risques de criticité sont nuls sur le site de Fontenay-aux-Roses.

Mme Laurence BIBAL précise que le CEA avait initialement prévu de procéder à la suppression des systèmes de détection et d'alarme du risque de criticité présents à l'INB 165 sous couvert d'une autorisation interne du centre. L'ASN a soumis ces opérations à son accord préalable en demandant au CEA de déposer un dossier auprès de ses services ; ce n'est qu'à la suite de son instruction que le risque de criticité pourra éventuellement être exclu.

M. Jean LAURENT pose la question des filières. M. Christian RICOUL répond que, sur l'année 2012, davantage de fûts ont été évacués qu'en 2011. L'ANDRA prend en charge les déchets lorsqu'il s'agit de stockage de surface. Par ailleurs, les déchets HAVL (Haute Activité – vie longue) et HAVC (Haute activité – vie courte) sont orientés vers Cadarache.

M. Claude HANNOTIAUX intervient pour souligner que le rapport 2011 est mieux fait et plus accessible que les précédents.

**B – Le plan de communication de la CLI**

M. Stéphane JACQUOT a proposé aux membres du bureau, le 24 octobre dernier, que soit réalisée une lettre de la CLI. Il s'agira d'une lettre sur format papier ; format A4 recto-verso, couleur. Fréquence : annuelle.

Les services du Conseil général feront une proposition de contenu.

La question est posée de créer une page facebook. Le groupe de travail n'est pas favorable à la création d'un compte facebook.

M. Daniel HANNOTIAUX demande que soit communiquées les statistiques de fréquentation du site internet de la CLI.

M. Claude ANDRES demande que soit effectué un lien : du site internet de la ville vers le site de la CLI.

La Commission a le projet de se doter d'une assistance technique, par un bureau d'études adéquat.

Cette assistance technique sera destinée à apporter à la Commission un appui dans le déroulement de ses missions. Elle permettra à la CLI de mieux apprécier les informations et conclusions apportées par le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). Elle consistera en l'analyse des documents délivrés par ce dernier à la CLI et la délivrance d'informations compréhensibles par le grand public. Il s'agit d'un marché à Bons de Commande, d'un an renouvelable trois fois. Le montant maximum annuel est de 12 000 euros hors taxe.

Mme Marie-Odile GRANDCHAMP annonce la 24<sup>ème</sup> conférence des CLI. Elle aura lieu sur la journée du mercredi 12 décembre 2012, à La Chesnay du Roy, route de la Pyramide, Bois de Vincennes, Paris.

Cette journée est ouverte aux membres de la CLI qui le souhaitent. L'inscription est à faire sur : [www.conferencedescli.com](http://www.conferencedescli.com)

Elle effectue également un retour d'informations sur un colloque qui s'est déroulé à Grenoble, les 23 et 24 octobre 2012, sur l'assainissement-démantèlement, et auquel elle a participé pendant une journée. Toutes les présentations de la SFRP (Société Française de Radioprotection) organisatrice sont présentes sur leur site internet [www.sfrp.asso.fr](http://www.sfrp.asso.fr)

Mme Malgorzata TKATCHENKO évoque le site de Grenoble. Les installations nucléaires de celui-ci sont maintenant presque complètement démantelées. Le retour d'expérience de ces opérations bénéficie à l'opération d'assainissement-démantèlement menée sur le centre de FAR.

## **6 - Etat d'avancement du marché d'études**

*Ce point a été traité au point 5, point précédent.*

## **7 - Plan de communication 2013**

*Ce point a été traité au point 5, point précédent.*

## **8 - Présentations, par l'ASN, de la procédure de mise à jour de la prescription réglementant les prélèvements, les rejets et la surveillance de l'environnement**

*(Mme Laurence Bibal)*

Rappel du contexte :

Les rejets radioactifs liquide et gazeux des installations du centre CEA de Fontenay-aux-Roses sont règlementés par deux arrêtés ministériels du 30 mars 1988. Ces arrêtés sont aujourd'hui obsolètes pour de nombreuses raisons ; les activités actuelles du site sont notamment différentes de celles exercées en 1988. En conséquence, l'ASN a demandé au CEA le dépôt, au plus tard le 31 décembre 2012, d'un dossier aux fins d'élaboration de prescriptions fixant d'une part, de nouvelles valeurs limites de rejets et d'autre part, les modalités de prélèvements, de rejets et de surveillance dans l'environnement (décision de l'ASN n°2012-DC-0259 du 2 février 2012).

Ce dossier couvre le champ des rejets d'effluents liquides et gazeux radioactifs et non radioactifs. Les décisions seront validées, en fin de procédure, par le Ministère en charge du nucléaire.

La procédure détaillée est la suivante :

- \*\*\* a) dépôt du dossier par le CEA à l'ASN – 31 décembre 2012
- \*\*\* b) l'ASN sollicite l'IRSN pour l'instruction du dossier. A la suite de cette instruction, d'éventuelles demandes seront formulées. L'exploitant devra alors compléter ou modifier son dossier en conséquence.
- \*\*\* c) l'ASN rédigera des projets de décisions réglementant les rejets

\*\*\* d) la CLI et le CODERST seront saisis pour avis sur ces projets de décisions ; ils auront trois mois pour se prononcer –début 2014.

Deux décisions seront prises : l'une, réglementant les limites de rejets radioactifs et non radioactifs homologuée par arrêté ministériel et publiée au Journal Officiel ; l'autre, réglementant les modalités de rejets et de surveillance de l'environnement publiée dans le Bulletin Officiel de l'ASN. Ces décisions seront ensuite notifiées à l'exploitant et communiquées au Préfet, à la CLI et à la Mission de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Mme Marianne BUHLER demande si les délais concernant la première phase sont tenus ; et si les valeurs limites de rejets seront modifiées considérablement ?

M Didier DELMONT répond que toutes les pièces du dossier sont rassemblées. La mise en forme a pris quelques jours de retard et il est prévu que le dossier soit déposé courant janvier 2013 échéance qui n'a pas fait l'objet d'une information de l'ASN. Pour les valeurs limites de rejet, elles seront revues à la baisse, vu la situation actuelle des opérations d'assainissement-démantèlement.

Mme Marianne BUHLER pose la question concernant les chiffres des rejets. Que signifient les expressions : limites de détection et seuil de décision.

M Didier DELMONT précise que la limite de détection est due aux appareils de mesures ; et que le seuil de décision est celui où l'opérateur décide de faire état du chiffre. Ce seuil de décision est deux fois plus bas que la limite de détection. Les valeurs mesurées sur le site de Fontenay-aux-Roses sont consultables sur le site internet ASN-IRSN du réseau national de mesure de la radioactivité dans l'environnement : [www.mesure-radioactivite.fr](http://www.mesure-radioactivite.fr).

L'ensemble montre que les quantités d'émission radioactives sont largement en-dessous des limites légales. Dans les mesures effectuées, il faut prendre en compte également la radioactivité naturelle, y compris dans les sols.

## **9 - Présentations, par le CEA de Fontenay-aux-Roses, de l'état d'avancement :**

*(Mme Malgorzata Tkatchenko puis M Didier Delmont)*

Deux présentations sont faites : a) l'état d'avancement de l'opération d'assainissement-démantèlement et b) la présentation sur des événements survenus en 2012, jusqu'au 5 décembre.

Mme Malgorzata TKATCHENKO évoque le planning de l'opération d'assainissement-démantèlement. Ce dernier n'a pas bougé depuis la dernière fois : pas de retard ; planning volontariste. Il y a eu des aléas, mais un travail de plusieurs tâches en parallèle a permis de gommer ces retards temporaires.

### **a) point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement**

Les informations concernant le point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement sont présentées à l'aide du fichier informatisé « power point » joint en annexe 1 du présent compte-rendu. Ce fichier peut également être consulté sur le site de la C.L.I.-FAR : [www.cli-far92.fr](http://www.cli-far92.fr)

Mme Malgorzata TKATCHENKO, en introduction, indique que l'année 2012 a été une année positive. Le terme-source (c'est-à-dire la quantité de radioactivité présente sur l'ensemble du site) décroît sur le centre sans arrêt.

Par ailleurs, un important travail sur les contrats a été effectué, et 45 appels d'offres ont été attribués sur 46 (sur les deux dernières années).

En ce qui concerne l'évacuation des fûts, le CEA a évacué davantage de fûts durant l'année 2012 qu'en 2011. Cela concerne les fûts moyennement irradiants de 50 litres ainsi que les déchets de faible et très faible activité (FA et TFA). Les déchets liquides THA (Très Haute activité) ont pour exutoire l'atelier de vitrification de Marcoule (AVM). Ce dernier fermant à l'été 2012, il était important d'évacuer le reliquat d'effluents concernés par cette filière, ce qui a été fait ; la dernière expédition a été effectuée le 21 juin 2012.

En 2013, une quantité d'environ 250 litres ( $\frac{1}{4}$  de  $m^3$ ), hors effluent de rinçage, sera prête à partir dès que l'exutoire (DELOS de l'installation ATALANTE à Marcoule) pourra les réceptionner.

Les opérations de démantèlement se poursuivent sur le bâtiment 52.

L'étude hydrogéologique de sols se poursuit.

M. Christian POLO pose la question de savoir si l'ensemble des fûts stockés risque d'augmenter en 2013, avec le démantèlement qui se poursuit, ou bien diminue-t-il ?

Mme Malgorzata TKATCHENKO répond que le stock des fûts va en diminuant. De nouveaux transports sont prévus début 2013.

M Didier DELMONT commente les diapositives.

Objectif 2017 : pour l'INB 165, le déclassement de la moitié de la surface ; Objectif 2018 : pour l'INB 166 : déclassement de 43% de la surface.

Echéances finales : pas de changement par rapport au planning présenté en avril 2012, mais hors aléas et assainissement des sols.

Quelques aléas :

- 1) Bâtiment 52-2 : une contamination plus importante que prévue au niveau des caissons de rétrodiffusion en zone arrière a été mise en évidence. Bien que l'on soit resté dans le référentiel autorisé, cet aléa a généré 40 jours de retard.
- 2) Bâtiment 52-2 : il a été décelé la présence d'amiante dans le ciment colle du carrelage mural de certains locaux sanitaires. L'évacuation a été faite dans les normes du code du travail. Cela a entraîné quelques jours d'arrêt de chantier (4 jours de retard).
- 3) Bâtiment 18 : lors du démantèlement de la chaîne Cyrano, de l'amiante a été décelée dans des joints. La chaîne sera complètement démantelée fin 2012.
- 4) Bâtiment 18 : concernant les opérations de démantèlement de l'ensemble Petrus, le forage de reconnaissance entre le niveau 0 et la galerie amont a montré un décalage de 40 cm par rapport aux plans disponibles. L'étude de la chaîne ETCB est donc à reprendre avec ces nouveaux éléments.

Pour la chaîne blindée Pétronille, les travaux ont été terminés en juillet 2012.

L'évacuation des cuves du hall 10 est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

Pour les fûts Petrus : des fûts spécifiques ont été développés et les prototypes sont en cours de test.

## **Evacuation des déchets**

Déchets de très faible activité (TFA) :

288  $m^3$  ont été produits et 237  $m^3$  ont été évacués.

### Déchets de faible activité (FA) :

- fûts de 200 litres : 160 ont été produits ; 214 ont été évacués ; 36 seront évacués très prochainement. Au total, 250 fûts auront été évacués en 2012. Il reste environ 1 600 fûts à évacuer. M. Didier DELMONT précise que maintenant le CEA arrive à évacuer davantage de fûts qu'il n'en produit.
- caissons de 5 m<sup>3</sup> : les déchets de FA (faible activité) contenus dans ces caissons sont composés de gravats, ferrailles, aluminium, débris divers. Leur exutoire est le CSA dans l'Aude. L'ANDRA a découvert une non-conformité, ce qui a stoppé les envois. Cependant, il s'est avéré qu'il s'agissait d'erreur technique d'appréciation de la part de l'ANDRA, qui vient de lever l'interdiction

### Déchets MI (poubelles PLC) :

63 poubelles PLC ont été évacuées, par lots de trois, en 2012. Le CEA envisage la possibilité de procéder à une évacuation par lot de quatre, avec l'accord de l'ASN.

### Fûts PEHD de 120 litres (FMA – VC) :

42 fûts avaient été évacués en 2011 ; aucun en 2012.

### **Dossier pour 2015 :**

Lancement d'une procédure unique, pour le prolongement des opérations d'assainissement-démantèlement, dont la fin initialement prévue en 2018 est reportée en 2025, hors aléas : un dossier venant du CEA doit être transmis à l'ASN en 2015. Ce dossier sera également soumis à enquête publique.

Les deux études principales sont en cours :

1. détermination de l'état radiologique des sols, y compris sous les bâtiments ;
2. réalisation d'une étude hydrogéologique.

### Question d'un participant du public :

En ce qui concerne l'assainissement des sols, est-ce bien 2000 m<sup>3</sup> de terre qui doivent être enlevés ?

M Didier DELMONT répond par la positive et qu'il s'agit du chantier relatif à la parcelle 54-91. Les travaux ont démarré. Concernant l'impact radiologique résiduel à l'issue des travaux, le CEA a pour objectif 10 microsievert – pas davantage. Ceci est à comparer à la dose annuelle moyenne reçue en France qui est d'environ 2,4 milliSievert/an/personne hors exposition médicale.

Les m<sup>3</sup> de terre (déchets TFA) qui sont enlevés sont pris en charge par l'ANDRA et vont au CSTFA dans l'Aube. Une synthèse des premiers résultats a été envoyée au Préfet.

Concernant la nappe phréatique, il est précisé qu'elle est à environ 65 mètres de profondeur. Les points de mesure de contrôle sont : les piézomètres situés sur le site, la Fontaine du Moulin et la Fontaine du Lavoir (eaux de résurgence). L'étang Colbert est un point de surveillance des eaux de surface.

**b) présentation des événements déclarés par le CEA à l'ASN en 2012**

*(Mme Cécile Poyau)*

Depuis le début de l'année, il y a eu neuf événements déclarés par le CEA à l'ASN et dont la CLI a eu copie.

(pour le détail, voir la présentation des diapositives).

Huit d'entre eux ont été classés au niveau zéro ; un a été classé au niveau 1. Il concerne le dysfonctionnement de 2 balises lumineuses externes d'avertissement de criticité, au bâtiment 18.

La vice-Présidente lève la séance à 20h 10.